

Tableau 10
Utilisation du CIPH par activité courante de la vie quotidienne de 2015 à 2024

Ce tableau présente le montant en dollars de CIPH utilisé par les demandeurs, réparti par ACVQ. Le montant total du CIPH utilisé pour chaque ACVQ est calculé en multipliant le « montant total du CIPH utilisé » par la proportion de déterminations du CIPH acceptées par activité, publiée au tableau 8. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la description du « montant total du CIPH utilisé » dans la section « Description des éléments du CIPH » des notes explicatives.

Montant total du CIPH utilisé (Milliers de dollars)										
Activité courante de la vie quotidienne	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Voir	16 582	17 351	16 246	20 813	18 637	16 542	18 125	19 059	18 223	21 818
Marcher	330 068	357 311	328 948	384 138	373 303	380 247	393 730	408 142	455 324	545 800
Parler	59 729	70 449	65 382	85 284	84 316	81 656	92 684	112 546	117 468	146 085
Fonctions mentales	269 711	288 295	261 602	329 344	333 045	345 118	399 141	442 774	501 822	698 805
Entendre	28 092	29 713	25 554	29 131	27 430	28 287	33 255	36 866	40 539	52 810
Se nourrir	67 167	74 081	65 028	81 697	77 527	76 200	84 409	104 058	117 988	137 643
S'habiller	155 103	164 537	145 998	174 854	169 845	170 610	182 764	205 064	225 475	270 501
Évacuer	77 860	88 280	80 506	103 987	98 656	101 738	109 964	123 976	139 558	166 318
Soins thérapeutiques essentiels	39 717	50 333	51 206	77 626	69 644	79 421	71 886	87 839	119 066	134 047
Cumulatif	71 493	83 183	72 926	98 892	99 206	109 744	109 794	86 048	88 941	103 371
Total	1 115 522	1 223 532	1 113 395	1 385 766	1 351 609	1 389 563	1 495 753	1 626 372	1 824 402	2 277 198

Remarques:

1. Tous les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données sur l'utilisation du CIPH sont en date du 31 décembre de l'année civile respective et peuvent faire l'objet de révisions.
3. Les données sur l'utilisation du CIPH proviennent des déclarations traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile respective.
4. En ce qui concerne les données sur l'utilisation du CIPH, les (nouvelles) cotisations traitées au cours de l'année civile qui n'ont pas eu pour effet de modifier le montant du CIPH utilisé n'ont pas été comptabilisées dans ces estimations.
5. Le montant total du CIPH utilisé se rapporte au montant en dollars d'économies d'impôt fédéral à la suite d'une demande de CIPH ayant fait l'objet d'une cotisation. Cette estimation ne comprend pas les économies supplémentaires réalisées de l'impôt provincial ou territorial.
6. Le montant total du CIPH utilisé pour chaque activité courante de la vie quotidienne est calculé en multipliant le « montant total du CIPH utilisé » par la proportion de déterminations du CIPH acceptées par activité, publiée au tableau 8.